



**Règles d'attribution des titres et médailles au National UOF-COM France
(en vigueur à partir du National 2007 d'Amiens)
Pour tous oiseaux sauf canaris de chant**

Point 1 : tous les oiseaux sont notés par pointage global sur listing (pas à faire de fiche de jugement)

Point 2 : il sera classé les cinq premiers (et non trois) à condition d'obtenir les pointages minima nécessaires.

Point 3 : Minima et règles de classement en individuel

1. Il faut faire 89 points ou plus pour être classé (= aucun oiseau à 88 ou moins ne doit être classé).
2. Pour être déclaré champion il faut faire 90 points ou plus
3. Si le premier de série fait 89 points il reçoit le titre de deuxième (il n'y a pas de champion dans cette série). Les oiseaux classés suivants reçoivent les titres de troisième, quatrième et cinquième à condition de faire 89 points. Dans ce cas il y a au maximum 4 oiseaux classés.
4. Si dans une série il y a moins de 5 oiseaux qui font le pointage minimum requis on ne classe que ces oiseaux et il y a donc moins de 5 places attribuées.
5. Quand il y a un seul oiseau classable dans une série : s'il fait 90 ou + il prend le titre de champion, s'il fait 89 il prend le titre de deuxième.

Point 4 : Minima et règles de classement en stam

1. Il faut faire 356 points ou plus pour être classé (= aucun stam à 355 ou moins ne doit être classé).
2. Pour être déclaré champion il faut faire 360 points ou plus
3. Pour être déclaré stam deuxième il faut faire au moins 358.
4. Pour être déclaré stam troisième, quatrième ou cinquième il faut faire au moins 356.
5. Si le premier de série fait 359 ou 358 points il reçoit le titre de deuxième (il n'y a pas de champion dans cette série). Les stams classés suivants reçoivent les titres de troisième, quatrième et cinquième à condition de faire au moins 356 points. Dans ce cas il y a au maximum 4 stams classés.
6. Si dans une série il y a moins de 5 stams qui font le pointage minimum requis on ne classe que ces stams et il y a donc moins de 5 places attribuées.
7. Quand il y a un seul stam classable dans une série : s'il fait 360 ou + il prend le titre de champion, s'il fait 359 ou 358 il prend le titre de deuxième, s'il fait 357 ou 356 il prend le titre de troisième.
8. Cas particulier : un stam à plus de 360 et les suivants à seulement 357 ou 356. Il y a alors un champion mais pas de deuxième. Les autres stams prennent les titres de troisième, quatrième et cinquième selon leurs rangs.



**Règles d'attribution des titres et médailles lors des concours locaux et régionaux de l'UOF-COM France (à l'exception des concours internationaux, des concours des clubs techniques et des concours expérimentaux qui peuvent avoir leur règle propre)
Pour tous oiseaux sauf canaris de chant**

Point 1 : tous les oiseaux sont notés par fiche de jugement sur les fiches officielles de la C.N.J.F

Point 2 : il sera classé les trois premiers à condition d'obtenir les pointages minima nécessaires.

Point 3 : Minima et règles de classement en individuel

1. Il faut faire 89 points ou plus pour être classé (= aucun oiseau à 88 ou moins ne doit être classé).
2. Pour être déclaré champion il faut faire 90 points ou plus
3. Si le premier de série fait 89 points il reçoit le titre de deuxième (il n'y a pas de champion dans cette série). L'oiseau classé suivant reçoit le titre de troisième à condition de faire 89 points. Dans ce cas il y a au maximum 2 oiseaux classés.
4. Si dans une série il y a moins de 3 oiseaux qui font le pointage minimum requis on ne classe que ces oiseaux et il y a donc moins de 3 places attribuées.
5. Quand il y a un seul oiseau classable dans une série : s'il fait 90 ou + il prend le titre de champion, s'il fait 89 il prend le titre de deuxième.

Point 4 : Minima et règles de classement en stam

1. Il faut faire 356 points ou plus pour être classé (= aucun stam à 355 ou moins ne doit être classé).
2. Pour être déclaré champion il faut faire 360 points ou plus
3. Pour être déclaré stam deuxième il faut faire au moins 358.
4. Pour être déclaré stam troisième il faut faire au moins 356.
5. Si le premier de série fait 359 ou 358 points il reçoit le titre de deuxième (il n'y a pas de champion dans cette série). Le stam classé suivant reçoit le titre de troisième à condition de faire au moins 356 points. Dans ce cas il y a au maximum 2 stams classés.
6. Si dans une série il y a moins de 3 stams qui font le pointage minimum requis on ne classe que ces oiseaux et il y a donc moins de 3 places attribuées.
7. Quand il y a un seul stam classable dans une série : s'il fait 360 ou + il prend le titre de champion, s'il fait 359 ou 358 il prend le titre de deuxième, s'il fait 357 ou 356 il prend le titre de troisième.
8. Cas particulier : un stam à plus de 360 et le suivant à seulement 357 ou 356. Il y a alors un champion mais pas de deuxième. L'autre stam prend le titre de troisième.